



## Sur le mot ministre dans La Thébaïde de Racine

Takeshi Matsumura

### ► To cite this version:

Takeshi Matsumura. Sur le mot ministre dans La Thébaïde de Racine. FRACAS, 2017, 56, pp.1-11.  
halshs-01505969v2

**HAL Id: halshs-01505969**

**<https://shs.hal.science/halshs-01505969v2>**

Submitted on 17 Apr 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

F R A C A S

numéro 56

le 10 avril 2017

Groupe de recherche  
sur la langue et la littérature françaises  
du centre et d'ailleurs  
(Tokyo)

contact : [revuefracas2014@gmail.com](mailto:revuefracas2014@gmail.com)

## Sur le mot *ministre* dans *La Thébaïde* de Racine

Takeshi MATSUMURA

Comme chacun le sait, dans la scène 3 de l'acte II de *La Thébaïde ou les Frères ennemis* (1664) de Jean Racine, Polynice emploie le mot *ministre* dans un contexte qui pourrait paraître un peu surprenant. Pour ceux qui n'ont pas appris la pièce par cœur, citons la phrase qui le contient d'après l'édition procurée par Georges Forestier :

Dois-je prendre pour Juge une troupe insolente,  
D'un fier usurpateur ministre violente,  
Qui sert mon ennemi par un lâche intérêt,  
Et qu'il anime encor tout éloigné qu'il est<sup>1</sup> ?

Sur le vers 536 qui risquerait d'étonner les lecteurs par son apparente faute grammaticale, l'éditeur donne une note explicative<sup>2</sup>. La voici :

*Ministre* est au XVII<sup>e</sup> siècle comme aujourd'hui un substantif masculin : en mettant ce mot en apposition à « troupe insolente », Racine lui a conféré une valeur adjectivale dont il s'est autorisé pour accorder au féminin le véritable adjectif *violente* (qu'il s'agissait de faire rimer avec *insolente*). (p. 1260)

Il est vrai que les trois dictionnaires principaux de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, à savoir Richelet<sup>3</sup>, la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française*<sup>4</sup> et Furetière<sup>5</sup>,

<sup>1</sup> Racine, *Œuvres complètes*, t. 1, *Théâtre – Poésie*, Édition présentée, établie et annotée par Georges Forestier, Paris, Gallimard, 1999, Bibliothèque de la Pléiade, p. 79, vers 535-538.

<sup>2</sup> L'initiative est naturellement la bienvenue, puisque le passage n'est annoté ni par Raymond Picard (voir Racine, *Œuvres complètes*, Présentation, notes et commentaires par Raymond Picard, t. 1, Paris, Gallimard, 1950, Bibliothèque de la Pléiade) ni par Michael Edwards (voir Michael Edwards, *La Thébaïde de Racine, Clé d'une nouvelle interprétation de son théâtre, Édition du tricentenaire*, Paris, Nizet, 1965) ni par Philippe Sellier (voir Racine, *Théâtre complet*, Présentation et notes Philippe Sellier, 2 vol., Paris, Imprimerie nationale, 1995, t. 1). Je n'ai rien trouvé non plus dans *Le Vocabulaire de Racine* de Jacques-Gabriel Cahen, Paris, Droz, 1946.

<sup>3</sup> Voir Pierre Richelet, *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses*, 2 vol., Genève, 1680, t. 2, p. 39.

<sup>4</sup> 2 vol., Paris, 1694, t. 2, p. 72.

<sup>5</sup> Voir Antoine Furetière, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes*, La Haye et Rotterdam, 3 vol., 1690, t. 2, p. 637. Comme emploi figuré, il note : « On dit figurément, que les foudres, les pestes, les désolations sont les *ministres* de la vengeance de Dieu. » (souligné par l'auteur). Cette phrase pourra être rapprochée d'un exemple de Louis Racine cité ci-dessous (*la Famine & la Peste ministres violentes de la colere du Ciel*) où le mot *ministre* est considéré comme féminin.

ne connaissent que le substantif masculin. Cependant, bien que Georges Forestier n'ait pas jugé nécessaire d'en parler, il y a eu une autre interprétation de cet emploi apparemment insolite du substantif *ministre*. En effet, certains lecteurs ont pensé que Jean Racine l'avait employé au féminin (à tort ou à raison) dans ce passage<sup>6</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, on connaît au moins trois témoignages de cette façon de voir. D'abord, c'est Louis Racine qui attire notre attention sur cette occurrence dans ses *Remarques sur les tragédies de Jean Racine*<sup>7</sup>. Voici ce qu'il dit :

*Ministre violente*. On trouve peu d'exemples de *Ministre* féminin. Cependant ne diroit-on pas, *Iphigénie en Tauride, ministre cruelle de Diane, & la Famine & la Peste ministres violentes de la colere du Ciel* ? (t. 1, p. 47 ; c'est l'auteur qui souligne)

Louis Racine ne met donc pas en question l'emploi du substantif au féminin, qu'il défend en proposant deux exemples qu'il semble avoir créés.

Le deuxième témoignage de cette interprétation se lit dans l'article *ministre* du *Dictionnaire critique de la langue française* de l'abbé Féraud<sup>8</sup>. Mais le lexicographe est plus critique que Louis Racine. Voici ce qu'il observe :

Rem. 1°. *Ministre* est toujours *masculin*, même quand il modifie un nom du genre *féminin*.

Dois-je prendre pour juge *une troupe* insolente,

D'un fier usurpateur *ministre violente*.

Rac. *Fr. Én.*

J'aime à croire que *Racine* aurait changé ce vers, s'il eût retouché dans un âge plus mûr, cette pièce, composée dans sa jeunesse. Quoi qu'il en soit, je pense qu'on doit dire *ministre violent*, quoiqu'il se rapporte à *troupe*. (t. 2, p. 660b ; c'est l'auteur qui souligne)

---

<sup>6</sup> Le cas n'est d'ailleurs pas tout à fait isolé. Pour citer un autre exemple, le substantif *arbitre* au sens de « maître absolu de quelque chose » est considéré comme masculin chez Richelet (t. 1, p. 39a), dans le *Dictionnaire* de l'Académie de 1694 (t. 1, p. 48b) et chez Furetière (t. 1, p. 135a), mais il est employé pour la première fois au féminin par Jean Racine si l'on en croit le FEW (= Walther von Wartburg, *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, 25 vol., Bâle, etc., Zbinden, etc., 1922-2002), t. 25, p. 86a, s.v. *arbitr*. Voir *Britannicus* (1670), V, 1, vers 1488 : « Il vous fait de mon sort arbitre souveraine » (édition citée de Georges Forestier, p. 427) ; *Bajazet* (1672), I, 1, vers 130 : « Et des jours de son Frère arbitre souveraine » (*ibid.*, p. 565). Cet emploi ne semble pas avoir été critiqué par les commentateurs et les lexicographes.

<sup>7</sup> Amsterdam et Paris, 1752. On retrouvera Louis Racine à la fin de l'article.

<sup>8</sup> Marseille, 1787.

Féraud considère ainsi que dans sa jeunesse Jean Racine aurait commis une faute en écrivant *ministre violente* et que l'emploi au féminin dans ce contexte n'est pas conforme aux règles.

Le troisième auteur qui a traité de la question est Jean-François de La Harpe. Dans son édition des *Œuvres complètes de Jean Racine*<sup>9</sup>, il a opté pour la position de Louis Racine. Voici comment il commente le syntagme *ministre violente* après avoir cité la remarque d'un de ses prédécesseurs<sup>10</sup> :

C'est l'usage général, il est vrai. Cependant je serais de l'avis de Louis Racine, qui croit que *ministre*, en poésie, peut avoir un féminin, comme en latin, *ministra*. *Enfant* est aussi par lui-même du masculin pour les deux sexes, et cependant on dit *une jeune enfant, une belle enfant, une aimable enfant*. Je ne me ferais aucun scrupule d'écrire de même, en parlant d'une femme, *cette aimable auteur*. On dit populairement *peintresse*, qui ne vaut pas mieux qu'*autrice*. Ces mots répugnent au féminin, et alors il vaut mieux le reporter sur le pronom ; car la désignation du genre est nécessaire, et puisqu'on dit bien *une femme auteur*, pourquoi le pronom féminin n'irait-il pas aussi bien que le mot même de femme ? Il faut venir, autant qu'on le peut, avec l'aide de l'analogie, au secours de l'usage quand il est insuffisant. (t. 1, p. 204)

Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'emploi du substantif *ministre* au féminin chez Jean Racine a toujours intéressé ou intrigué les lecteurs. Témoin Gustave Weigand. Dans son *Traité de versification française*<sup>11</sup>, il énumère plusieurs substantifs dont le genre peut étonner dans certaines œuvres. Voici ce qu'il note :

*ministre*, féminin dans Rac. Théb., II., 3. :

D'un fier usurpateur *ministre violente* (rime : *insolente*). (p. 247 ; c'est l'auteur qui souligne)

Malgré son laconisme, l'auteur semble s'abstenir de condamner l'occurrence de *La Thébaïde*.

<sup>9</sup> *Œuvres complètes de Jean Racine avec le commentaire de M. de La Harpe et augmentées de plusieurs morceaux inédits ou peu connus*, 7 vol., Paris, Agasse, 1807. Le commentaire de La Harpe a été rédigé en 1795-1796, voir t. 1, p. i.

<sup>10</sup> « *Ministre* est toujours du masculin, comme *poète, auteur, peintre*. » (*Œuvres de Jean Racine avec des commentaires par M. Luneau de Boisjermain*, t. 1, Paris, Cellot, 1768, p. 60)

<sup>11</sup> Bromberg, 1863.

De son côté, Émile Littré, dans l'article *ministre* de son *Dictionnaire de la langue française*<sup>12</sup>, fait remarquer que l'occurrence de *La Thébaïde* n'est pas tout à fait isolée. Voici son observation, appuyée sur deux autres exemples qu'on ne connaissait pas jusqu'ici :

8° Ministre au féminin. Si la justice est la reine des vertus morales, elle ne doit pas paraître seule ; aussi la verrez-vous dans son trône servie et environnée de trois principales ministres, la constance, la prudence et la bonté, BOSS. *Sermons, Justice, préambule*. Dois-je prendre pour juge une troupe insolente, D'un fier usurpateur ministre violente ? RAC. *Théb.* II, 3. C'est moi [Roxane] qui, du sien [amour] ministre trop fidèle, Semble, depuis six mois, ne veiller que pour elle ? ID. *Baj.* IV, 4. | On a condamné cette locution ; mais elle paraît tout à fait admissible. (t. 2, p. 569a ; c'est l'auteur qui souligne)

La condamnation dont parle Littré semble désigner celle de l'abbé Féraud qu'on vient de voir ou celle de ses successeurs<sup>13</sup>. L'attitude de Littré, qui se fonde sur sa vaste érudition, est plus tolérante que celle de ses devanciers. Je reviendrai dans un instant sur les citations qu'il a tirées de Bossuet et de *Bajazet*.

Cette tolérance se retrouve dans le *Dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle* de Pierre Larousse<sup>14</sup> et le *Lexique de la langue de J. Racine* de Charles Marty-Laveaux<sup>15</sup>. Celui-là note dans une remarque de son article *ministre* que « ce mot a été employé au féminin » (t. 11, p. 301d) tandis que celui-ci observe que ce mot a « deux genres » (p. 324) ; et tous les deux ils citent notre passage de *La Thébaïde*. Mais ils n'ont pas jugé nécessaire de se référer aux différents auteurs qui ont discuté la question<sup>16</sup>.

Passons au XX<sup>e</sup> siècle. Les deux premiers témoignages du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'on a vus plus haut ont été relevés par Alexis François dans sa contribution au sixième volume de

<sup>12</sup> Paris, Hachette, 1863-1873.

<sup>13</sup> Par exemple, Louis-Nicolas Bescherelle, *Dictionnaire national ou Dictionnaire universel de la langue française*, 2 vol., Paris, 1856, t. 2, p. 524b : « L. [sic] Racine l'a employé au féminin dans cette acception, mais c'est à tort, car il est toujours masculin, lors même qu'il modifie un nom du genre féminin. Une troupe insolente, D'un fier usurpateur *ministre* violente. » (c'est l'auteur qui souligne).

<sup>14</sup> 15 vol., Paris, 1866-1876.

<sup>15</sup> *Œuvres de J. Racine, Nouvelle édition...* par M. Paul Mesnard, t. 8, *Lexique de la langue de J. Racine* avec une introduction grammaticale par M. Ch. Marty-Laveaux précédé d'une étude sur le style de Racine par M. Paul Mesnard et suivi des tableaux des représentations de Corneille et de Racine par M. Eugène Despois, Paris, Hachette, 1873.

<sup>16</sup> Voir aussi *ibid.*, p. lxxiv où il énumère plusieurs substantifs masculins employés au féminin.

l'*Histoire de la langue française des origines à nos jours* de Ferdinand Brunot<sup>17</sup>. Voici comment il les présente :

Quelques noms d'animaux s'accommodent d'un double genre pour désigner le mâle ou la femelle : *dinde* dans Féraud, *panache* dans le *Dict. de Trévoux*, *sarigue* dans Florian<sup>18</sup> (L.).

Les qualifications professionnelles ne jouissent pas toutes du même privilège. *Ministre*, fém. comme dans Racine, *Théb.*, II, 3 : « ... une troupe insolente D'un fier usurpateur *ministre violente* », semble une rareté à L. Racine (*Rem.*, I, 47) et une négligence à Féraud. (p. 1575 ; c'est l'auteur qui souligne)

À lire sa formulation, Alexis François semble considérer comme évident le fait que le mot *ministre* soit employé au féminin dans *La Thébaïde*.

Dans la deuxième moitié du siècle dernier, plus précisément en 1967, Walther von Wartburg résume dans l'article *minister* de son FEW ce qu'il connaissait sur la féminisation du substantif depuis l'ancien français jusqu'au français moderne. Son aliéna consacré à cet emploi est conçu comme il suit :

Afr. *menistre* f. « servante » (RoseL ; MirND), *ministre* RoisinLille ; apr. *ministra* « exécutrice, celle qu'on utilise pour l'accomplissement de qch » (ca. 1350), fr. *ministre* (16<sup>e</sup> siècle – Racine ; 'on a condamné cette locution, mais elle paraît tout à fait admissible' Li ; 'semble une rareté à L. Racine en 1772, une négligence à Fér' Br 6). (t. 6, 2, p. 116b ; c'est l'auteur qui souligne)

Si l'on met de côté l'occurrence en ancien provençal, Wartburg considère donc qu'au sens de « servante » ou d'« exécutrice », le substantif *ministre* (avec sa variante *menistre*) a été employé au féminin depuis *Le Roman de la Rose*<sup>19</sup> jusqu'à Jean Racine

<sup>17</sup> Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, t. 6, *Le XVIII<sup>e</sup> siècle*, Deuxième partie, *La langue post-classique* par Alexis François, Paris, Colin, 1930-1933 ; réimpression, Paris, Colin, 1966.

<sup>18</sup> Voir le passage cité par Littré (qu'Alexis François désigne par « L. »), s.v. *sarigue*, qu'on peut vérifier dans *La Mere, l'Enfant, et les Sarigues*, pièce contenue dans le livre II des *Fables* de Florian (Paris, Didot, 1792, p. 68) : « L'enfant frappe des mains ; la sarigue attentive Se dresse, et, d'une voix plaintive, Jette un cri ; les petits aussi-tôt d'accourir, Et de s'élancer vers la mere, En cherchant dans son sein leur retraite ordinaire. »

<sup>19</sup> Le sigle « RoseL » du FEW désigne *Le Roman de la Rose* de Guillaume de Lorris (ca 1230), mais l'attestation du mot relevée par le TL (= Adolf Tobler et Erhard Lommatzsch, *Altfranzösisches Wörterbuch*, 11 vol., Berlin-Wiesbaden, 1925-2002), t. 5, colonne 1430, s.v. *menistre* se trouve en fait dans sa deuxième partie composée par Jean de Meun (ca 1275), voir Guillaume de Lorris et Jean de Meun, *Le Roman de la Rose*, publié par Félix Lecoy, 3 vol., Paris, Champion, 1965-1970, vers 19475-19483 :

en passant par Roisin<sup>20</sup>, les *Miracles de Nostre Dame par personnages*<sup>21</sup>, et quelque texte du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>22</sup>. Pour ce faire, il se base sur le *Dictionnaire* d'Émile Littré (désigné par « Li ») et l'*Histoire de la langue française* de Ferdinand Brunot (désigné par « Br ») qu'on a cités plus haut.

De son côté, le *Grand Larousse de la langue française en sept volumes* de Louis Guibert, Robert Lagane et Georges Niobey<sup>23</sup> admet que le mot *ministre* est employé comme un substantif, aussi bien masculin que féminin, en français classique. Voici son article :

n. (v. 1120, *Psautier d'Oxford*). Class. Celui, celle qui accomplit une tâche au service de quelqu'un, dont on se sert pour l'exécution d'une chose : *Démons, peuple léger, ministres de l'oracle* (La Fontaine<sup>24</sup>). *Dois-je prendre pour juge une*

---

« De l'auctorité de Nature, Qui de tout le monde a la cure Comme vicaire et connestable A l'ampereur pardurable Qui siet en la tour souveraine De la noble cité mondaine, Don il fist Nature ministre, Qui touz les biens i amenistre Par l'influence des esteles. » Un exemple précoce (ca 1240) est relevé dans mon *Dictionnaire du français médiéval* (Paris, Les Belles Lettres, 2015), p. 2209b, s.v. *menistre* : « une damoisele qui est menistre Morgain » (*La Suite du Roman de Merlin*, Édition critique par Gilles Roussineau, 2 vol., Genève, Droz, 1996, § 441, 15).

<sup>20</sup> L'attestation que le FEW a reprise au TL se lit dans la traduction française des *Lettres-patentes qui annullent l'ancien usage du serment judiciaire* (1350) : « mais [justiche] doit yestre moustree loialment en le voie de verité, se certaine et foiable ministre » (*Roisin. Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille. Ancien manuscrit à l'usage du Siège échevinal de cette Ville contenant un grand nombre de chartes et de titres historiques concernant la Flandre*, publié avec des Notes et un Glossaire par Brun-Lavainne, Lille-Paris, 1842, p. 390).

<sup>21</sup> Composés entre 1339 et 1382. Voir *Miracles de Nostre Dame par personnages*, Publiés d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale par Gaston Paris et Ulysse Robert, 8 vol., Paris, Didot, 1876-1893. L'attestation qui se lit dans le *Miracle de Berthe* (ca 1373) : « Et pour ce qu'elle [= la Vierge] fu telle menistre toute sa vie. » (t. 5, p. 156) est citée dans l'article *ministre*<sup>1</sup> du *Dictionnaire du Moyen Français* ; voir son site internet : <http://www.atilf.fr/dmf/>.

<sup>22</sup> Ce texte est sans doute le sonnet *Espouvantable Nuict...* de Philippe Desportes, publié pour la première fois dans l'édition de 1583 de ses *Amours d'Hippolyte*. Je cite le passage d'après Philippe Desportes, *Les Amours d'Hippolyte*, Édition critique suivie du Commentaire de Malherbe publiée par Victor E. Graham (Genève, Droz et Paris, Minard, 1960) : « Espouvantable Nuict, qui tes cheveux noircis Couvres du voile obscur des tenebres humides, [...] Je diray que tu es du Ciel la fille aînée, Que d'astres flamboyans ta teste est couronnée, Que tu caches au sein les plaisirs gracieux : Des Amours et des Jeux la ministre fidelle, Des mortels le repos : bref tu seras si belle, Que les plus luisans jours en seront envieux. » (p. 126). Cette attestation est relevée dans la partie historique de l'article *ministre* de Littré et puis enregistrée dans l'article *ministre* du *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle* de Frédéric Godefroy (10 vol., Paris, 1880-1902), t. 10, p. 156a. Frantext nous fournit une autre attestation du XVI<sup>e</sup> siècle dans *De la servitude volontaire* d'Étienne de La Boétie. Citons la phrase qui la contient d'après Estienne de La Boétie, *De la servitude volontaire ou Contr'un*, Édition avec introduction et notes par Malcolm Smith avec des notes additionnelles de Michel Magnien (Genève, Droz, 2001) : « Mais certes s'il y a rien de clair ni d'apparent en la nature et où il ne soit pas permis de faire l'aveugle, c'est cela que la nature, la ministre de dieu, la gouvernante des hommes, nous a tous faits de mesme forme et, comme il semble, à mesme moule, afin de nous entreconnoistre tous pour compaignons ou plustost pour freres. » (p. 41). L'œuvre est datée d'avant 1556 par Michel Magnien, voir *ibid.*, p. 92.

<sup>23</sup> Paris, Larousse, 1971-1978.

<sup>24</sup> Voir *Daphné* (1682), IV, 2 dans La Fontaine, *Œuvres complètes*, t. 2, *Œuvres diverses*, Édition établie et annotée par Pierre Clarac, Paris, Gallimard, 1958, Bibliothèque de la Pléiade, p. 394.

*troupe insolente, D'un fier usurpateur ministre violente* (Racine). *Être le ministre des passions d'autrui* (Acad., 1694). (t. 4, p. 3312a ; c'est l'auteur qui souligne)

Au XXI<sup>e</sup> siècle encore, cette interprétation est adoptée dans la 16<sup>e</sup> édition du *Bon Usage* de Maurice Grevisse et André Goosse<sup>25</sup>. En parlant de différents procédés pour féminiser les substantifs, ils font remarquer qu'il en existe un qui brille par sa simplicité :

La solution la plus simple parce qu'elle contourne les difficultés quelles qu'elles soient est de ne pas modifier le masc. rebelle aux changements et de confier aux déterminants, aux épithètes, etc. la charge de marquer le genre. (p. 687, § 487, c, 3, ε)

Tout en citant plusieurs exemples du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècles (*aucune amateur de Paris ; une future professeur de lettres ; etc.*) les linguistes nous apprennent dans une remarque historique que cette solution est attestée au XVII<sup>e</sup> siècle :

Attestations plus anciennes : *Vai-je épouser icy quelque APPRENTIE AUTEUR ?* (BOIL., *Sat.*, X.) – *Dois-je prendre pour juge une troupe insolente / D'un fier usurpateur MINISTRE VIOLENTE [...]* ? (RAC., *Thébaïde*, II, 3.) (p. 688, H11)

En complétant les acquis de la lexicographie et de la grammaire, voyons maintenant quelles sont les occurrences de l'emploi au féminin de *ministre* du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècles. Elles sont certes rares, mais les exemples probants ne manquent pas tout à fait. D'après ma petite enquête, antérieurement à *La Thébaïde*, on en trouve quatre dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. D'abord, en 1615 on en rencontre un dans *Les Images ou Tableaux de platte peinture des deux Philostrates sophistes grecs et les Statues de Callistrate*<sup>26</sup>. Une des Annotations donne des explications sur l'histoire de Diane et d'Iphigénie. Voici le contexte où le mot *ministre* apparaît au féminin :

<sup>25</sup> Louvain, De Boeck Supérieur, 2016.

<sup>26</sup> *Les Images ou tableaux de platte peinture des deux Philostrates sophistes grecs et les Statues de Callistrate Mis en François par Blaise de Vigenere Bourbonnois Enrichis d'Arguments et Annotations Reueus et corrigez sur l'original par un docte personnage de ce temps en la langue grecque*, Paris, La veufve Abel L'Angelier et La veufve M. Guillemot, 1615.

[...] la Deesse se contentant d'avoir jusques à ce pointc là d'affliction reduit le pere, supposa une biche, & transporta invisiblement la Princesse sur les confins de la Scy-[p. 293]-thie, au Chersonese Taurique, où elle luy donna charge de ses sacrifices, & la fist sa ministre. (p. 292-293)

Vu la forme du possessif *sa*, le mot *ministre* peut être considéré comme employé au féminin.

L'autre occurrence du début du XVII<sup>e</sup> siècle se lit dans *Les Recherches de la France* d'Étienne Pasquier<sup>27</sup>. Elle se lit dans la partie ajoutée en 1621, après la mort en 1615 de l'auteur. On la trouve en effet au début du chapitre 21 du Livre dixième, « Qu'entre tous les Roys de France Clotaire second semble avoir esté le plus heureux, & neantmoins qu'en luy commença la ruine de la premiere famille de nos Roys », où l'auteur parle de la reine Frédégonde. Voici la phrase qui contient le mot *ministre* :

Pareille haine contre la Royne Fredegonde, non seulement principale ministre de ces tyrannies, ains pour avoir aux yeux de tous soüillé ses mains dedans le sang Royal<sup>28</sup>. (p. 963)

L'épithète *principale* au féminin nous garantit que le substantif est ici employé comme féminin.

Le troisième exemple que j'ai relevé se lit dans la deuxième partie de *L'Arcadie de la comtesse de Pembrok*<sup>29</sup> de Philip Sidney, roman traduit par Jean Baudoin et publié en 1625. Voici la phrase qui le contient :

Vous que la vertu choisit comme la Princesse de toute felicité : Ne soyez pas la cruelle ministre de ma ruine : Vous dis-je, que j'ay choisie pour ma Deesse tutelaire, ne permettez pas que le desespoir force le cours eternel que j'ay promis à mon affection. (p. 28)

---

<sup>27</sup> *Les Recherches de la France* d'Estienne Pasquier conseiller et advocat gerenal du Roy en la Chambre des Comptes de Paris. Augmentees en ceste derniere edition de trois Livres entiers, outre plusieurs Chapitres entrelassez en chacun des autres Livres, tirez de la Bibliotheque de l'Authneur, Paris, Laurens Sonnius, 1621.

<sup>28</sup> La phrase se retrouve (avec la leçon *principale* *Ministre de ses tyrannies*) dans la récente publication fondée sur la version de 1665 ; voir Étienne Pasquier, *Les Recherches de la France*, Édition critique établie sous la direction de Marie-Madeleine Fragonard et François Roudaut, 3 vol., Paris, Champion, 1996, livre 5, chapitre 25, t. 2, p. 1093.

<sup>29</sup> *L'Arcadie de la comtesse de Pembrok*, Nouvellement traduite de l'anglois de Messire Philippes Sidney, Paris, Du Bray, 1625.

Le Prince de Macedonne qui déclare son amour à Zelmane la supplie ainsi de ne pas refuser ses faveurs. La présence de l'article défini *la* et de l'adjectif *cruelle* nous autorise à comprendre que l'auteur a féminisé le substantif *ministre*.

Une dizaine d'années plus tard, on en trouve une autre occurrence chez Pierre Bardin, un des membres de l'Académie française lors de sa création. En effet, dans la deuxième partie de son *Lycée*<sup>30</sup> publiée en 1634, il utilise le syntagme *ministre principale* en parlant de la Nature. Voici le passage, qui n'est pas sans rappeler *Le Roman de la Rose* de Jean de Meun ou *De la servitude volontaire* d'Étienne de La Boétie qu'on a vus plus haut :

Quant Saint Paul ne vouloit pas suivre la Loy de ses membres, c'est qu'il voyoit bien qu'elle contrevenoit à la Loy de Dieu : Or la Nature est sa ministre principale, & en ne se departant aucunement de sa Loy, elle nous enseigne à ne nous départir point de la sienne. (p. 760)

Ici la présence du possessif *sa* et de l'adjectif *principale* confirme que le substantif *ministre* est compris comme féminin.

Au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, sept ans avant *La Thébaïde*, un exemple de la féminisation de *ministre* se lit dans *La généreuse ingratitude, tragi-comédie pastorale*<sup>31</sup> de Philippe Quinault. Il se lit dans la scène 2 de l'acte III. C'est Ormin, personnage féminin, qui parle :

ORMIN *seule*.

STANCES.

[...]

Quoy, de ce que [je] crains presseray-je l'effet ?

Faut-il à mes dépens le rendre satisfait.

Par une contrainte cruelle,

Et doy-je devenir la Ministre fidelle :

Des injustices qu'il me fait ? (p. 35)

Le syntagme *ministre fidèle* qui se lisait dans le poème de Philippe Desportes qu'on a cité ci-dessus est ici employé au féminin, comme le montre la présence de l'article défini *la* qui le précède.

<sup>30</sup> *Le Lycée du Sr Bardin, ou en plusieurs promenades il est traité Des Connoissances, des Actions, & des Plaisirs d'un Honneste homme. II. Partie. Des Actions*, Paris, Jean Camusat, 1634.

<sup>31</sup> Paris, Quinet, 1657.

Un peu postérieur à *La Thébaïde*, le *Sermon sur la justice* (1666) de Bossuet contient un passage où, comme on l'a vu dans l'article *ministre* de Littré, le substantif est accompagné de l'adjectif *principal* au féminin. Voici la phrase telle qu'on la lit dans une édition fiable (la citation de Littré était un peu tronquée) :

Mais si la justice est la reine des vertus morales, elle ne doit point paraître seule ; aussi la verrez-vous dans son trône servie et environnée de trois excellentes vertus, que nous pouvons appeler ses principales ministres, la constance, la prudence et la bonté<sup>32</sup>.

Le fait que l'auteur ajoute une restriction (*nous pouvons appeler*) semble suggérer qu'à ses yeux la féminisation du substantif risquait de surprendre certaines parties du public. Mais malgré son scrupule, il n'y a pas renoncé pour nous laisser ainsi un témoignage précieux de l'emploi rare.

L'occurrence qui suit Bossuet provient de *Bajazet* (1672) de Jean Racine, au moins si l'on souscrit à l'interprétation de Littré. Elle se lit dans la scène 4 de l'acte IV. C'est Roxane, qui en s'apercevant qu'Atalide est sa rivale, se rappelle avec douleur ce que sans le savoir elle lui a fait faire pour favoriser son amour pour Bajazet :

Et c'est moi qui du sien ministre trop fidèle  
Semble depuis six mois ne veiller que pour elle,  
Qui me suis appliquée à chercher les moyens  
De lui faciliter tant d'heureux entretiens,  
Et qui même souvent prévenant son envie  
Ai hâté les moments les plus doux de sa vie<sup>33</sup>.

Certes, l'adjectif épïcène *fidèle* ne nous permet pas de savoir quel est le genre du substantif *ministre* aux yeux de l'auteur. Si le passage n'a pas fait l'objet d'une note dans l'édition procurée par Georges Forestier, c'est sans doute parce que le genre masculin du mot lui paraissait évident.

Si l'on passe au XVIII<sup>e</sup> siècle, au milieu du siècle, un peu avant ses *Remarques sur les tragédies de Jean Racine*, Louis Racine a publié *La Religion, poème*<sup>34</sup>. Dans le

<sup>32</sup> *Sermon sur la justice, Dimanche des Rameaux, 18 avril 1666*, dans *Œuvres oratoires de Bossuet*, Édition critique de l'Abbé J. Lebarq revue et augmentée par Ch. Urbain et E. Levesque, t. 5, (1666-1670), Paris, Desclée de Brouwer, 1922, p. 161.

<sup>33</sup> Racine, édition citée de Georges Forestier, p. 602, vers 1213-1218.

<sup>34</sup> Paris, Coignard et Desaint, 1742.

Chant V, on lit un passage intéressant où le mot *ministre* est employé au féminin. Le voici :

La terre ne fut plus un jardin de délices.  
Ministre cependant de nos derniers supplices,  
Et maintenant si prompte à les exécuter,  
La Mort, sous un Ciel pur, sembloit nous respecter. (p. 135)

La présence de l'adjectif *prompte* de la ligne suivante semble suggérer que le mot *ministre*, apposé à *la Mort*, est considéré comme féminin par l'auteur, à moins que le féminin de l'adjectif ne s'explique par le substantif *la Mort* qui le suit.

Six ans plus tard, on rencontre une autre occurrence de la féminisation de *ministre* chez Morelly. Elle se lit dans sa *Physique de la beauté, ou Pouvoir naturel de ses charmes*<sup>35</sup>. Voici le contexte :

[...] enfin chere Themire, pour lui rendre tous les honneurs qui lui sont dûs, je veux la placer au pied du trône de la divinité, elle en est une vivante image, *parce qu'elle est la ministre des intentions de la suprême sagesse qui fait du* [p. 152] *bien à toutes ses créatures ; elle est la grande prêtresse qui peut seule lui rendre un culte digne de cette suprême majesté, & si l'on pouvoit excuser l'idolâtrie, ce seroit pour avoir dressé des autels à cette aimable imitatrice de la divinité.* (p. 151-152 ; c'est l'auteur qui souligne)

Ici la présence de l'article défini *la* nous conduit à interpréter qu'on a affaire au substantif féminisé. De plus, cette occurrence sûre pourra être ajoutée au FEW comme une attestation postérieure à celle que connaissait Wartburg.

D'après ces exemples auxquels chacun pourrait ajouter les siens, il me semble possible de dire que le mot *ministre* était susceptible d'être employé au féminin au cours de l'histoire du français. Même si cet emploi peut paraître insolite aux yeux des lecteurs d'aujourd'hui et que Georges Forestier préfère proposer une analyse syntaxique un peu compliquée afin de justifier l'emploi féminin d'un mot qu'il pense de genre exclusivement masculin, son occurrence dans *La Thébaïde* n'étant pas tout à fait isolée, il ne me semble pas impossible de revenir à l'interprétation proposée par la lexicographie. Au moins, le dossier aurait mérité d'être signalé ou discuté.

---

<sup>35</sup> Amsterdam, Fricx, 1748.